



COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°36/2019, en date du 22 Février 2019, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du **lundi 18 Mars 2019 au jeudi 18 Avril 2019 inclus**. Le siège de l'enquête publique sera la Mairie d'Épinay-sur-Orge, 8, rue de l'Église, 91360 EPINAY-SUR-ORGE.

Monsieur Michel LOUVRIER, Economiste, Directeur Commercial International, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E190000778 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Durant le temps de l'enquête, le dossier est consultable, aux jours et horaires d'ouverture habituels, en mairie d'Épinay-sur-Orge et sur le site internet de la Ville : www.ville-epinay-sur-orge.fr.

Un poste informatique sera également mis à disposition pour la consultation du dossier de PLU.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pour-

ront être consultés aux jours et horaires habituels de la mairie, soit : les lundis, mardis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; les mercredis et samedis de 8h30 à 12h00 ; et les jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (A l'attention du Commissaire enquêteur - Révision du PLU - Mairie d'Épinay-sur-Orge - 8, rue de l'Église - 91360 EPINAY SUR ORGE) ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision.plu@ville-epinay-sur-orge.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 18 Mars 2019 de 13h30 à 17h30

- Samedi 23 Mars 2019 de 8h30 à 12h00

- Jeudi 4 Avril 2019 de 8h30 à 12h00

- Vendredi 12 Avril 2019 de 13h30 à 16h30

- Jeudi 18 Avril 2019 de 13h30 à 17h30 (Fermeture de l'enquête publique).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie (service Urbanisme) un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture.

Syndicat de l'Orge

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Janvry

2^{ème} insertion

Par arrêté n° ASST-2019/3 du 21 février 2019, le président du Syndicat de l'Orge a décidé de soumettre à enquête

publique le projet des zonages d'assainissement des eaux usées de la commune de Janvry, qui se déroulera du lundi 18 mars 2019 à 9h00 au Samedi 20 avril 2019 à 12h00.

M. Alain RISPAL assumera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Janvry :

- le lundi 18/03/19 de 9h à 12h,
- le lundi 01/04/19 de 16h à 19h,
- le mardi 09/04/19 de 16h à 19h,
- le samedi 20/04/19 de 9h à 12h.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Janvry.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. En outre, les pièces du dossier seront consultables sur une tablette, mise gratuitement à disposition du public en mairie de Janvry, siège de l'enquête, aux horaires précités d'ouverture au public.

Les pièces du dossier et le registre dématérialisé seront également accessibles via l'adresse suivante : <http://zonages-assainissement-eaux-usees-janvry.enqueteublique.net>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Janvry, pendant les heures précitées d'ouverture au public,

- déposées, par voie électronique, sur le registre dématérialisé accessible sur la tablette mise à disposition en mairie de Janvry (siège de l'enquête) ou via le site internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus ou le site du Syndicat de l'Orge (<http://syndicatdelorge.fr/enquetes-publiques.html>), du lundi 18 mars 2019 à 9h00 au Samedi 20 avril 2019 à 12h00,

- reçues de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences fixés à l'article 4 ci-dessous,

- adressées au commissaire enquêteur :

• par voie postale au siège de l'enquête :

M. le commissaire enquêteur - Mairie, Rue des Génévriers - 91310 JANVRY

• soit par courriel : zonages-assainissement-eaux-usees-janvry@enqueteublique.net

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur les sites internet du Syndicat de l'Orge et de la commune de Janvry. Une copie sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairie de Janvry et au Syndicat de l'Orge.

COMMUNE D'ARPAJON

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 8 mars 2019, le Maire d'Arpajon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune.

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2018, et le projet de RLP a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2018.

L'enquête se tiendra **du lundi 8 avril**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT ANTICIPE DU PARKING SAINT-EXUPERY SITUÉ SUR LA PARCELLE AP 101, EN VUE D'Y RÉALISER LA FUTURE GARE MASSY-OPERA DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté du 19 mars 2019, le Maire de Massy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé du parking Saint-Exupéry situé sur la parcelle AP 101, en vue d'y réaliser la future gare Massy-Opéra de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Déroulement de l'enquête : **du vendredi 5 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019 inclus** à la Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY.

Monsieur Jean-Pierre REDON figurant sur la liste des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne pour 2019 a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre, ou les adresser par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur «déclassement anticipé du parking Saint-Exupéry situé sur la parcelle AP 101, en vue d'y réaliser la future gare Massy-Opéra de la ligne 18 du Grand Paris Express», Mairie de Massy - Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY, ou par voie électronique à l'adresse suivante : declassement-futuregare-massy-opera@enqueteublique.net en précisant l'objet du courrier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Massy dès le début de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un dossier d'enquête informatique et un registre dématérialisé seront accessibles depuis le site internet de la Ville à l'adresse suivante :

<http://declassement-futuregare-massy-opera.enqueteublique.net>

Chacun pourra y inscrire ses observations et consulter l'ensemble des remarques formulées.

Un poste informatique sera également mis à disposition des personnes souhaitant consulter le dossier en mairie.

Horaires d'ouverture de l'enquête au public :

- à la Direction de l'Urbanisme, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**,

- à l'Accueil de la Mairie, **le samedi de 9h00 à 12h00**.

Le Commissaire-enquêteur assurera des permanences : à la Mairie de Massy.

- le **lundi 8 avril 2019 de 9h à 12h** à la Direction de l'Urbanisme,

- le **vendredi 19 avril 2019 de 14h à 17h** à la Direction de l'Urbanisme.

Son rapport et ses conclusions pour l'enquête, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme.

Modalités d'approbation du déclassement :

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement anticipé du parking Saint-Exupéry situé sur la parcelle AP 101, en vue d'y réaliser la future gare Massy-Opéra de la ligne 18 du Grand Paris Express, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Massy après constat de la désaffectation du bien.

Personne responsable du projet de déclassement :

La personne responsable du projet de déclassement, auprès de laquelle peuvent être demandées des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.

EP19-155

enquete-publique@publilegal.fr

2019 à 8h45 au **lundi 13 mai 2019 à 17h45**, soit pendant 36 jours consécutifs.

Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement, a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Arpajon, dans son annexe du Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues, pendant la durée de l'enquête, du lundi 8 avril au lundi 13 mai 2019 inclus :

- les **lundis et mercredis de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 17h45**,

- les **mardis, et jeudis de 13h30 à 17h45**,

- les **vendredis de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h45**,

Le CTM sera exceptionnellement fermé les **lundi 22 avril, mercredi 1^{er} mai, mercredi 8 mai 2019**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au Centre Technique Municipal (CTM), et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la Mairie d'Arpajon à l'attention de M. le commissaire enquêteur (adresse postale : 70 Grande rue 91290 Arpajon).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'Arpajon. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.arpajon91.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enqueteublique@arpajon91.fr en indiquant dans l'objet «enquête publique relative aux PLU et RLP d'Arpajon».

Tout courrier ou email reçu en dehors des dates et heures butoirs de l'enquête (soit avant le 8 avril 2019 à 8h45 ou après le 13 mai 2019 à 17h45, heure locale) ne pourra pas être pris en compte par le commissaire enquêteur.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **jeudi 11 avril de 9 heures à 12 heures**,

- le **mercredi 17 avril de 14 heures à 17 heures**,

- le **samedi 27 avril de 9 heures à 12 heures**,

- le **jeudi 2 mai de 17 heures à 20 heures**,

- le **lundi 13 mai de 14 heures à 17 heures**.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie d'Arpajon, dans son annexe du Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues, et à la Préfecture, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.arpajon91.fr

Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation du RLP, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame CADET, responsable du service urbanisme de la Mairie d'Arpajon.

SIARCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Par arrêté n°57-19-29a du 11/03/2019, le Président du SIARCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique prescrivant l'enquête publique sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil.

A cet effet, Monsieur André GOUTAL, Commissaire divisionnaire de la Police Nationale en retraite, est désigné par le

tribunal administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Germain-Lès-Corbeil du **lundi 8 avril 2019 à 9h au jeudi 9 mai à 17h**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie Saint-Germain-Lès-Corbeil, ouverte :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h15 - 13h30 à 17h30

- Mercredi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

- Samedi : 8h30 à 12h00

Les pièces du dossier, pendant la même durée, sont tenues à la disposition du public au SIARCE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et 13h30 à 18h.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les différentes pièces afférentes sont disponibles sur le site internet du SIARCE à l'adresse suivante : <http://www.siarce.fr/Enquetes-publiques>

Un poste informatique sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, ou les adresser par voie postale à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur / Zonages d'Assainissement de SGLC/ SIARCE 58-60 rue Fernand Laguide - 91100 CORBEIL-ESSONNES, ou par courrier électronique à : envoyé à : ep-za-sgcl@siarce.fr

Les observations inscrites sur le registre et les propositions du public reçues par le commissaire enquêteur par voie postale au SIARCE sont consultables en mairie de Saint-Germain-Lès-Corbeil.

Les observations et les propositions transmises par voie électronique sont consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet du SIARCE : <http://www.siarce.fr/ep-za-sgcl>

Le commissaire enquêteur siègera en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 8 avril de 9h à 12h**

- **Samedi 13 avril de 9h à 12h**

- **Jeudi 25 avril de 14h à 17h**

- **Jeudi 9 mai de 14h à 17h**

La Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île de France n°MRAe ZA 91-004-2018, en date du 28 septembre dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale le projet de zonage d'assainissement de Saint-Germain-Lès-Corbeil (91) en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement, est annexée au dossier et disponible sur le site <http://www.siarce.fr/Enquetes-publiques>

A l'issue de l'enquête, le bureau syndical se prononcera sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées au SIARCE et sur le site internet <http://www.siarce.fr/Enquetes-publiques> pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Nous vous offrons la possibilité d'insérer vos annonces sur les départements :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val de Marne (94)
- Val d'Oise (95)
- Oise (60)
- Et tous les autres départements

Consultez-nous :

Tél : 01.69.36.57.10

Fax : 01.69.36.57.20

Email : al@le-republicain.fr